



Fonctionnalité Multicomptes PEP's

AVRIL 2021

Nous vous aidons directement sur la plateforme PEP's !

La fonctionnalité Multicomptes de la plateforme PEP's est disponible depuis le 1^{er} avril 2021.

Cette fonctionnalité nous permet de vous soumettre une demande de droits en délégation afin que le référent retraites du Centre de Gestion (CDG) puisse accéder à votre compte PEP's depuis son propre compte.

Ces droits en délégation offriront au référent retraites la possibilité de :

- consulter le compte d'un établissement ou d'une collectivité afin de l'accompagner,
- effectuer des actes de gestion/opérations, pour le compte de l'établissement ou de la collectivité.

IMPORTANT : cette délégation ne peut en aucun cas s'appliquer sans votre accord.

Lorsqu'une demande de droits en délégation vous sera transmise, vous pourrez l'accepter ou la refuser. **Ce choix n'est pas définitif.**

Pour vous accompagner dans la prise en main de cette plateforme, vous trouverez en pièce jointe un guide détaillant les étapes et les points clés de cette nouvelle fonctionnalité.

Vous pouvez également retrouver ce tutoriel sur le site de la CNRACL : [Pas à pas multicomptes](#)



Ce dispositif facilite l'assistance aux collectivités et aux établissements, mais le Centre de Gestion ne se substitue pas aux missions de l'employeur dans le domaine des retraites, à savoir, le conseil et le traitement des procédures retraites obligatoires et facultatives auprès de la CNRACL.